

Motion 2929

Projet d'horaire CFF à partir de 2025 – Préservons une desserte ferroviaire de qualité entre notre canton et le reste de la Suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'annonce conjointe, le 5 mai 2023, par les CFF et la Conférence des transports de la Suisse occidentale, d'importantes modifications de l'horaire CFF en Suisse romande pour la période 2025-2034 ;
- que ces modifications affectent considérablement notre canton :
 - en allongeant de 4 minutes le temps de trajet en direction de Lausanne et de tous les cantons suisses ;
 - en supprimant les connexions directes entre Genève et Zurich (en plus de Bâle, en 2015) via Neuchâtel et Bienne, sauf aux heures de pointe, imposant ainsi un changement de train et de quai à Renens et un allongement du temps de trajet de 8 minutes ;
- que ce nouvel horaire est appelé à durer au moins dix ans ;
- que le trajet Genève-Lausanne avait déjà été allongé de 3 minutes en 2016, du fait des chantiers à Renens et à Malley, temps qui n'avait pas été regagné à la clôture de ces chantiers. La durée du trajet devrait donc passer de 33 minutes (et même 30 minutes pour les trains EC en 2006 !) à 39 minutes entre 2015 et 2025, soit un allongement de près de 20% ;
- que les changements de train, qui plus est quand il faut également changer de quai, constituent des obstacles majeurs pour quantité d'usagers, en particulier les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles avec des enfants en bas âge et les personnes voyageant avec d'importants bagages ou un vélo ;
- que la mise en service de la ligne directe Morges – Yverdon-les-Bains par le bypass de Bussigny dans les années 1980 avait constitué un progrès remarquable et remarqué dans la desserte ferroviaire de la Suisse romande, en particulier de notre canton ;
- que ces modifications sont justifiées à la fois par le sous-dimensionnement de la ligne Genève-Renens, mais également par la volonté de faire de Renens une gare principale où s'arrêtent tous les trains grandes lignes avant de rejoindre la gare de Lausanne, distante de 4 kilomètres ;

Votée le 22 juin 2023

- que les villes de Genève, Yverdon-les-Bains, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que l’Aéroport de Genève ont lancé un appel commun demandant la révision de ces décisions qui péjorent de façon inacceptable la mobilité entre ces régions, en regard des villes de Suisse centrale et orientale ou du Tessin qui, elles, ont vu la durée des trajets les reliant considérablement raccourcies au cours des vingt dernières années ;
- que d’autres villes se sont ajoutées à cet appel, parmi lesquelles Morges, Delémont et le RVAJ (réseau des villes de l’Arc jurassien) ;
- que le report modal sur les transports publics fait partie des objectifs de l’Etat de Genève pour répondre au réchauffement climatique, et qu’il passe par l’amélioration de façon continue de la qualité de leurs services, qu’il s’agisse de la durée du parcours, de la fréquence des liaisons ou de l’établissement de lignes directes,

invite le Conseil d’Etat

- à exiger le maintien d’une liaison directe horaire par le pied du Jura, en direction de Bâle ou de Zurich ;
- à demander de reconsidérer les arrêts systématiques des trains grandes lignes en gare de Renens, en maintenant au minimum deux liaisons horaires Genève-Lausanne sans arrêt ;
- à intervenir auprès du DETEC et de l’OFT, en concertation avec les autorités vaudoises, pour que le projet de construction d’une ligne à grande vitesse entre Genève et Morges, le long de l’autoroute A1, puisse être réalisé dans les plus brefs délais ;
- à exiger de l’OFT et des CFF des contreparties rapides et fiables pour le développement de l’accessibilité ferroviaire de notre canton et de sa desserte d’agglomération.